



D.2019.02.06.8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

8 – GESTION DU PATRIMOINE**8.4 – Parc Bus – Désaffectation de matériel 2018 - 2019 et déclassement du domaine public 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Exposé de Monsieur le Président :

Le bus n°0105 non roulant a été désaffecté et détruit en octobre 2018 par un démolisseur (DECONS OCCITANIE) :

N° BUS	N° d'immatriculation	N° série	Modèle	MARQUE
0105	863 APP 31	VJ1PS09B400013155	GX 317	HEULIEZ BUS

Dans le cadre de la gestion du parc bus, Tisséo Collectivités envisage de réformer 4 autobus en 2019.

Ces véhicules étant considérés comme des biens mobiliers sont affectés à l'exercice d'une activité de service public de transport. Il s'avère donc nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater dans un premier temps leur désaffectation matérielle, et dans un second temps, de prononcer leur déclassement du domaine public de Tisséo Collectivités.

La liste détaillée des véhicules est la suivante :

N° BUS	N° d'immatriculation	N° série	Modèle	MARQUE
0107	AM-885-JJ	VJ1PS09B400013157	GX 317	HEULIEZ BUS
0111	BA-814-BV	VJ1PS09B400013162	GX 317	HEULIEZ BUS
0112	AP-794-HT	VJ1PS09B400013163	GX 317	HEULIEZ BUS
0340	393-BAD-31	VJ1PS09B500300197	GX 317 GNV	HEULIEZ BUS

Ces 4 véhicules seront cédés aux enchères auprès d'organismes publics ou privés. Dans le cas où la vente ne trouve pas preneur, ces véhicules seront mis à la casse.

Il est donc proposé d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à constater la désaffectation des 4 véhicules ci-dessus listés et à prononcer leur déclassement du domaine public de Tisséo Collectivités.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

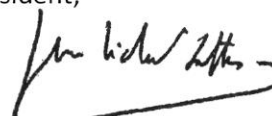
ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à constater la désaffectation de 4 véhicules du parc bus (n° parc 0107 – 0111 – 0112 - 0340) en 2019, et à prononcer leur déclassement.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES